

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

23_02_02_0031	CAPTAGE PRIORITAIRE DE CHARLAN : IMPACT DES BOISEMENTS DE ROBINIERS SUR LES TAUX DE NITRATES	C.C DU 02/02/2023
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 2 février 2023**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 26 janvier 2023**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

43 Conseillers communautaires présents : ALIAGA Alexandre – BACCONNIER Michel – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – CHAUMONT-PUILLET Anne – CICALA David – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – JURADO Alain – KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée – LORiot-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PENOT Danielle – POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – VERLAQUE Florence – WAJDA Daniel

16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ACCETTOLA Hélène donne pouvoir à LEGAY-BELLOD Gaël – BACCAM Marguerite donne pouvoir à DURAND Fabien – BLOND Priscilla donne pouvoir à BORGHI Roland – CHRIQUI Vincent donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – DEBES Céline donne pouvoir à MARION Cyril – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – PERRARD Damien donne pouvoir à RENARD Isabelle – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – SAGIROGLU Aïcha donne pouvoir à SALMON Jean-Noël – TISSERAND Olivier donne pouvoir à GAUDE Daniel – VIAL Guillaume donne pouvoir à WAJDA Daniel

11 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BELIME Gaëlle – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine – DESFORGES Marie-Laure – DIAS Olivier – DUSSERT Marie-Thérèse – JACQUEMOND Nathalie – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : GAGET Mathieu

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 1. Commande Publique
- 1. Marchés publics

1 – Le contexte

La concentration en nitrate du captage de Charlan, classé prioritaire, se situe entre 50 et 60 mg/ litre, au-delà de la norme de potabilité.

Afin de mettre en place des actions adaptées, la collectivité cherche à comprendre l'origine de cette augmentation en investiguant toutes les voies possibles. La recherche d'une origine forestière par les peuplements de Robinier faux-acacia, arbre ayant la particularité de fixer l'azote atmosphérique, est l'une des pistes qui doit être explorée.

Pour cela, les services de la DDT ont initié un travail en dressant un état des lieux de la concentration de robiniers sur les parcelles forestières du captage, puis en cherchant un appui scientifique pour étudier cette voie. Ainsi, la CAPI a été mise en relation le directeur de l'unité biogéochimie des écosystèmes forestiers de l'INRAE Grand EST de Nancy qui apporte son soutien à cette démarche.

2 – Description de l'opération

L'INRAE apporte la méthode, prend à sa charge les analyses d'eau prélevées tous les mois et assurera l'interprétation des résultats. Seuls les coûts de prélèvements d'échantillons de sols dans les divers placettes forestières et agricoles du captage, puis leur analyse (106 analyses pour 318 prélèvements d'échantillons) seront assurés par un laboratoire et seront à la charge de la CAPI

3 – Coût de l'opération

Le montant prévisionnel de ce travail est de 12 396 € TTC. Une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau à hauteur de 70 % a été effectuée, il resterait ainsi 3 719 € à la charge de la CAPI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la réalisation de ce travail pour un budget prévisionnel de 12 396 € TTC
- **D'AUTORISER** les services à solliciter les subventions maximales auprès de l'Agence de l'Eau
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO